

Stavelot, le 10 mai 2022



OBJET : Précisions relatives aux épreuves de fin d'année

Classes du premier degré différencié

*Les épreuves sont 'certificatives', elles autorisent ou non l'octroi du CEB (certificat d'études de base). Il s'agit d'épreuves externes, commune à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que les élèves présenteront en même temps que leurs condisciples de sixième année primaire. **Une épreuve externe réussie implique la réussite de l'année pour la discipline considérée ; la réussite des quatre épreuves permet la poursuite de la scolarité dans le premier degré commun.***

Calendrier de juin

- jeudi 2 : fin de période
- du 3 au 10 : révisions (congé le 6), bulletin de troisième période le 10
- du 13 au 15 : cours en matinée selon un horaire à préciser
- du 16 au 21 : session d'examen en matinée**
- jeudi 23 : conseils de classe de délibérations (affichage avant 20h)
- lundi 27 : remise des bulletins (9h)
- mardi 28 : réunion de parents, consultation des copies, dépôt des recours
- mercredi 29 : conseils de classe de recours et communication des décisions

Disciplines sujettes à examen	Français Mathématiques Sciences Histoire et Géographie
-------------------------------	---

Cotation

Dans chaque discipline, il convient d'obtenir au moins la moitié du total aux épreuves, le pourcentage global n'est qu'un indicateur.

La reprise des cours en première année commune est prévue le lundi 29 août 2022.

Toute l'équipe éducative vous souhaite une fin d'année scolaire fructueuse, **bon travail !**